

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 juin 2025

Nombre de Délégués en exercice.....	24	<u>2ème réunion :</u> le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 17 juin 2025, le Comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.
Nombre de Délégués Titulaires présents.....	3	Le Comité syndical peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.
Nombre de Délégués Suppléants Présents.....	0	L'an deux mille vingt-cinq et le 23 juin à 17 heures 30 minutes, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.
Nombre de Délégués votant.....	3	

Membres présents :

Titulaires : MM. Roland CARLIER, Christian MOUNIER et Mme Nicole GIRARD

Absents excusés : MM. Philippe BATOUX, Jean-Pierre PETTAVINO, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Lionel GOMEZ, Philippe ROUX, Michel RAOUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc JAUBERT, Alain GAILLARD, Etienne KLEIN, Pierre LORIEDO, Jean-Louis ROBERT, Robert TCHOBDRENOVITCH et Mmes Sabine PLANEILLE Amélie JEAN, Laurence CHABAUD GEVA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Sylvie GREGOIRE, Laure ARNAUD et Karine MOURET

N°25-11

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la fonction publique et notamment ses articles L522-23 à L515-31

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'au vu de cet article, il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la délibération du SIECEUTOM n°22-14 du 23 mars 2022 relative au dernier tableau des effectifs du syndicat repris ci-après :

Libellé fonction ou poste ou emploi	Filière	Catégorie	Libellé du grade possible pour ce poste	Postes existants	Pourvus
Directeur (temps complet)	Administrative	A	Attaché	1	1
Responsable administrative et financière (temps complet)	Administrative	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1
Agent d'exploitation de déchetterie (temps complet)	Technique	C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1
			Adjoint technique	2	2

Considérant que pour pourvoir aux besoins du service, le Syndicat souhaite la création d'un poste d'Attaché principal à temps complet

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires,

LE COMITE SYNDICAL
 Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

DE CREER un emploi permanent à temps complet d'attaché principal

DE PRECISER que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

D'ADOPTER le nouveau tableau des effectifs suivant:

Filière	Catégorie	Libellé du grade possible pour ce poste	Postes existants	Pourvus
Administrative	A	Attaché	1	1
Administrative	A	Attaché principal	1	0
Administrative	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1
Technique	C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1
		Adjoint technique	2	2

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations



Le Président,
Christian MOUNIER

La secrétaire de séance



Nicole GIRARD

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **30 JUIN 2025**
 Et de sa publication le : **30 JUIN 2025**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-064-258400472-20250623-DEL25_11-DE